Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260416-2026_4_11-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPA
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

10 avril 2026

En exercice : 19
Présents : 15

Votants : 17

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. LE SOMMER Charles, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Madame LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

Représentés : Mme HERVE Nadia par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M BEGKOYIAN Pierre

Absents : Monsieur PASCO Yann

Secrétaire de séance : Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise

n° 2026-4-11 : Subventions 2026 Association REG'ART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'attribution de la subvention à l'association REG'ART ;

Madame Béatrice KERSUZAN (Membre du conseil collégial de l'association) ne participera ni au débat ni au vote, elle sort de la salle.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association REG'ART une subvention de :

N°	TYPE DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION	N° ARTICLE	2025	2026
14	COMMUNALE	REG'ART	65748	200,00 €	200,00 €

La secrétaire de séance
Marie-Lise LEROY LEFEVRE

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER
56 (Morbihan)